



La Société artistique de la Haute-Saint-Charles

sahsc.quebec@gmail.com

www.sahsc.com



MARCHÉ DE NOËL 2025

INFORMATIONS et INSCRIPTIONS

DATE DE L'ACTIVITÉ : 29 et 30 NOVEMBRE 2025 de 9h à 16h

OÙ : au 305, rue Racine, Édifice Denis Giguère, Loretteville

INSCRIPTION : du 25 septembre au 10 octobre 2025

OÙ S'INSCRIRE : sur le site web <https://www.sahsc.com/activites/inscription>

28 PLACES SONT DISPONIBLES

COÛT : \$40 Payable dès l'acceptation de votre candidature.

Seuls les dossiers soumis avant la date limite seront considérés. Les candidats seront avisés de l'acceptation ou du refus. L'organisatrice est Ghislaine Allaire, ghisall@gmail.com.

Critères de sélection

- Espaces disponibles
- Œuvres artistiques respectant le droit d'auteur
- Qualité des œuvres artistiques et/ou produits dérivés sur différents supports
- Produits d'artisanat utilitaires et/ou décoratifs qui offrent une originalité créative
- Œuvres et produits originaux ou traditionnels faits à la main par l'artisan ou l'artiste

NON ADMISSIBLES : Produits alimentaires, produits de revente ou réalisés à partir de "kits" prêts à monter ou collage d'éléments déjà façonnés.

Pour assurer une diversité, le comité se réserve le droit de varier le choix des exposants et des disciplines représentées. L'attribution des emplacements sera faite par tirage au sort (aucun droit acquis).

Conditions, responsabilités et règlements de participation

L'exposant voit au montage et au démontage de son espace. Le montage se fera le vendredi 28 novembre, les heures sont à déterminer. Le démontage se fera à 16h00, le 30 novembre. L'exposant doit se présenter les 29 et 30 novembre de 9h et doit assurer une présence sur place durant toute la durée de l'activité.

Deux exposants peuvent se partager un même emplacement (un seul coût par emplacement). Chaque exposant doit limiter son installation et ses activités à l'espace qui lui est attribué, soit une table de 2.5x6 pieds et deux cimaises de 4 x 4 pieds pour accrochage. (Par mesure de sécurité, aucun objet ne sera toléré dans les allées ni aucun ajout de table ou autre meuble en dehors des espaces alloués. Le comité organisateur se réserve le droit de refuser des articles en vente qui ne seraient pas reliés aux arts visuels, aux métiers d'art ou aux produits artisanaux. Les produits dérivés d'œuvre de l'artiste sont permis.

TIRAGE : Le fonctionnement est à déterminer.

MATÉRIEL FOURNI PAR LA SAHSC : Une table, 2 chaises et deux cimaises de 4x4 pieds.

MATÉRIEL FOURNI PAR L'EXPOSANT : Produits, œuvres, accrochage, extensions et matériel d'éclairage.